

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 12 décembre 2016

Présents :

M.COULLARÉ, Maire

MM CORLAY, THOMANN, BALCAEN, adjoints

Mme DIAS, DUMOULIN, LOPATA, MARTIN conseillères

MM FACCENDA, PENINGUE, QUILLAC, LEFEBVRE conseillers

Absents représentés: M. MACHU pouvoir à Mme DIAS, M CWIKLINSKI pouvoir à M. THOMANN,

Absente : Mme LEGROS

Secrétaire de séance : M. PENINGUE

1°/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 Octobre 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2°/ Travaux 2016, programme 2017

Les travaux de l'église sont terminés.

Nous avons réalisé les travaux rue Cuignières ainsi que les reprises Rue de la Procession et l'accès aux benches à verre.

2 chalets ont été installés à l'école (1 en bureau pour la directrice et 1 en local de rangement).

Nous avons sécurisé l'accès de l'école avec la vidéo et la télécommande.

2 caméras infra-rouges ont été installées.

Le logement communal a été réhabilité et loué depuis octobre 2016.

Pour 2017

Aménagement de la bibliothèque dans la classe du bas.

Revêtement de la rue Carrosse avec une subvention du Conseil Départemental.

Nous réfléchissons à l'aménagement de la rue Lejeune sur le modèle de la rue Cuignières.

3°/ demande de subvention pour une épareuse (Réserve Parlementaire)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'acquisition d'une nouvelle épareuse car celle que la commune possède est devenue vétuste.

Il faut la remplacer par du matériel neuf pour l'entretien de nos espaces verts.

Monsieur le Maire propose l'achat d'une nouvelle épareuse pour un montant de 8251,80 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de solliciter auprès de Monsieur Edouard COURTIAL, Député de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de **4 100 €** afin de participer à l'acquisition d'une épareuse pour l'entretien des espaces verts.

4°/ Point sur la situation financière

Nous attendons les résultats des comptes de gestion qui devraient être positifs.

Tous les travaux ont été payés par de l'autofinancement.

Un emprunt de 100 000 € a été contracté.

La vente de terrains représente 33 000 €.

Prévoir pour 2017 la vente des terrains rue de la Procession.

5°/ Colis de fin d'année, école

Les colis de fin d'année sont distribués aux personnes de plus de 67 ans n'ayant pas pu venir au repas des anciens.

Le coût total est de 4700 euros avec les repas.

2 classes partiront en mars (du 20 au 24) visiter les châteaux de la Loire (40 enfants et 5 accompagnateurs).

6°/ PLUI CCPOH

Vu la loi n°2014-386 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové notamment son article 136 ;

Considérant que depuis le 12 juillet 2010, la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Grenelle II » a inscrit le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) comme la règle, et le Plan Local d'Urbanisme Communal (PLU) comme l'exception ;
Considérant que la loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit que l'extension de compétence des communautés de communes qui n'ont pas décidé de prendre la compétence PLU interviendra le 27 mars 2017 (lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi), sauf minorité de blocage. Dans le cas d'un transfert de compétence à la Communauté de communes, le Plan Local d'Urbanisme sera obligatoirement réalisé sur la totalité du territoire de l'EPCI.

Considérant que le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du Conseil communautaire et des Conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou au moins la moitié des Conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci ;

Considérant la nécessité pour la commune Monceaux de délibérer contre le transfert susvisé ;
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de s'opposer au transfert de compétence PLUi à la CCPOH.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

7°/ Informatique Internet Très Haut Débit

Nous avons de très gros problèmes de réseau internet ce qui nous pénalise dans le cadre de la dématérialisation. Après audit réalisé par l'ADICO, nous devons changer 2 ordinateurs adaptés aux nouveaux logiciels. Le coût total est de 2183,50 euros HT.

8° /Programme de travaux du S.I.E

Suite à l'audit du réseau d'assainissement SIE un programme de réhabilitation est en place le coût des travaux est de : 2 200 500 € HT

Les communes concernées sont : Verderonne, Rosoy, Angicourt, Rieux, Cinqueux, Monceaux, Brenouille, La Vallée Dorée.

Le financement de l'Agence de l'Eau est de 632 652 €

Le Montant à charge pour la commune de Monceaux est de 8 400 €.

Les études et la maîtrise d'œuvre seront gérées par l'ADTO

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres et l'entreprise IRH est retenue pour les travaux.

Monsieur le Maire informe de la surtaxe du SIE de 0,20€ pour financer ces travaux.

9° / Questions diverses

9/1 M. Quillac demande à rajouter un lampadaire rue Lejeune ; sa demande sera étudiée.

9/2 Monsieur le Maire rappelle que nous ne sommes pas adhérents au PNR mais qu'ils continuent de nous envoyer des convocations aux réunions car ils ont l'obligation de le faire.

9/3 Monsieur Corlay fait part d'une vidéo en ligne sur le site de la CCPOH concernant les déchets verts.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 10.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

R. PENINGUE

A. COULLARÉ